

## DECISION N° 2014/111

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu**, l'arrêté du 23 avril 2012 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche,

**Vu**, la décision du directeur n°2012-80 relative à la mise en œuvre des conclusions du « groupe risque mer » ;

**Vu**, les conclusions du groupe « risques mer » présentées au comité hygiène et sécurité du 09 septembre et l'instruction relative à la navigation d'octobre 2014 ;


**Vu**, l'obtention du certificat d'aptitude au commandement de la petite pêche, et du certificat restreint d'opérateur de Monsieur Livier SCHWEYER,

### DECIDE

**Article 1** : Livier SCHWEYER est désigné « capitaine de navire » pour la zone de navigation n°1.

**Article 2** : Le secrétaire général et le directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le registre des actes administratifs de l'agence

A Brest, le 16 décembre 2014



Olivia Caroussin  
Directeur